



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du onze décembre deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, OMONT, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC.

Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025

Il est proposé, conformément à la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation, de donner autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du Budget 2025 les dépenses d'investissement suivantes qui représentent au maximum le quart du budget mandaté en 2024 :

- **Budget principal**

- o Immobilisations incorporelles
Chapitre 20 **13 005 €**
Chapitre 204 **8 351 €**
- o Immobilisations corporelles
Chapitre 21 **18 693 €**
- o Immobilisations en cours
Chapitre 23 **178 448 €**

- **Budget Assainissement**

- o Immobilisations corporelles
Chapitre 21 **4 272 €**
- o Immobilisations en cours
Chapitre 23 **46 673 €**

.../...

- **Budget Eau**
 - o Immobilisations en cours
- Chapitre 23 **135 517 €**

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix huit décembre deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20241217-2024-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.